

# LE CONFÉDÉRÉ


ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN  
PARAISANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

**PRIX D'ABONNEMENT :**  
SUISSE : Un an . . . . . Fr. 11.—  
Avec „Bulletin officiel“ . . . . . Fr. 17.—  
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 19.—  
Avec „Bulletin officiel“ . . . . . Fr. 25.50  
(Expédition une fois par semaine ensemble)  
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX n° 58  
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

Annonces :  
Publicitas Sion. tél. 2 12 36

Rédaction :  
Martigny, téléphone 6 10 31

Annonces :  
Publicitas Martigny, tél. 6 10 31

**ANNONCES**  **RÉCLAMES**  
le mm.-ligne ou son espace  
9 ct. CANTON 20 ct.  
12 ct. SUISSE 30 ct.  
12 ct. ETRANGER 30 ct.  
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.  
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX n° 485

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

## Le coup de force fribourgeois

(De notre correspondant particulier)

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, la majorité conservatrice du gouvernement fribourgeois a, avec une désinvolture révoltante, accompli le coup de force qu'elle préméditait bien avant le 26 octobre. Sans prendre contact avec M. le conseiller d'Etat Pierre Glasson, l'élue de la minorité radicale au Conseil national, sans fixer préalablement les critères selon lesquels le problème constitutionnel posé par l'élection de trois membres de l'Exécutif cantonal au Conseil national serait résolu « en toute objectivité », les collègues de M. Glasson lui ont présenté un projet d'arrêté, selon lequel il est invité à opter dans les six jours entre son mandat de Conseil national et son mandat de Conseiller d'Etat. Mis en présence de ce brutal fait accompli, M. Glasson quitta la salle des délibérations, pour se conformer à la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. Les trois autres intéressés s'abstinrent bien entendu de l'imiter. C'est là un fait que la Cour de droit public du Tribunal fédéral sera certainement appelée à apprécier.

Les instances du parti radical fribourgeois se sont immédiatement réunies pour examiner la situation créée par ce coup de force caractérisé qui, comme on pouvait le prévoir, a produit le plus fâcheux effet sur l'opinion publique fribourgeoise et sera aussi jugé très sévèrement en dehors du canton. Le comité cantonal a voté à l'unanimité une protestation contre cet acte arbitraire, qui tend à priver l'élue de la minorité du droit de la représenter au sein du Conseil national. Il a donc invité M. le conseiller d'Etat Glasson à user de tous les moyens légaux afin que le conflit survenu soit résolu selon les règles du droit et de l'équité, seules compatibles avec l'esprit démocratique. Il condamne le caractère d'ostracisme de la décision intervenue, laquelle est de nature à compromettre la bonne entente civique, aussi bien sur le terrain cantonal que sur le terrain fédéral. Au sein du Grand Conseil, M. le député Bartsch, doyen du groupe radical, a lu une déclaration protestant également contre cette décision si manifestement entachée d'arbitraire. Il fit ressortir que d'après les principes généralement admis et d'après la pratique de plusieurs cantons confédérés, ce n'est que le sort qui peut résoudre un tel conflit, en désignant les membres du gouvernement qui peuvent revêtir deux fonctions.

Un recours de droit public devant être interjeté, on attend avec une compréhensible impatience le verdict de la Haute Cour. Sur le plan politique, cette façon déconcertante de résoudre un conflit par la force (on a fait remarquer que même en Roumanie un accusé a le droit d'être entendu !) va causer en pays fribourgeois un profond malaise, et cela au moment où l'assainissement budgétaire requiert la collaboration de toutes les bonnes volontés. Battus le 26 octobre dernier, les conservateurs fribourgeois ont une façon vraiment peu élégante de se venger !

## La lutte pour l'électricité en France

La France, qui passe par une crise d'énergie électrique beaucoup plus grave encore que celle qui sévit en Suisse, met actuellement tout en œuvre pour remédier à une situation qui, avec le temps, menace de devenir catastrophique. C'est surtout du massif des Alpes que l'on pense tirer l'énergie nécessaire et les usines à bassin d'accumulation qui y seront mises en service, au fur et à mesure de leur achèvement, apporteront ce « sang nouveau » devenu si précieux dans le monde entier.

Outre le Rhône, avec les gigantesques travaux de Génissiat décrits à maintes reprises et qui sont poursuivis avec acharnement, l'Arve, près de Chamonix, est aussi mise à contribution ; elle alimentera une vaste usine prévue dans la plaine de Chedde. En Savoie également, à proximité d'Ugine, les eaux de l'Arly et du Flon sont en passe d'être captées. Toujours en Savoie, les gorges de la Diosaz vont aussi servir à produire de l'énergie, de même que les torrents de la Maurienne et de la Tarentaise où d'imposants barrages commencent bientôt à s'élever. Des milliers d'ouvriers sont déjà occupés à ces différents travaux et, si le programme prévu se déroule sans heurts ni incidents, ce sont des centaines de millions de nouveaux kilowattheures dont bénéficiera dans quelques années le réseau général de la France.

## En passant...

### La session à vol d'oiseau

C'est bien à vol d'oiseau qu'on suit, en effet, la session du haut de la galerie où quelques étudiants égarés s'initient à la chose publique.

Les députés, eux, semblent assez désabusés pour s'évader du cauchemar du budget par la lecture des journaux, les promenades dans les couloirs ou une sieste dans le bistrot du coin.

On a l'air de plaisanter, mais vendredi matin, alors que le Grand Conseil examinait les recours en grâce, il n'y avait que quelques dizaines de personnes dans la salle.

L'abstention du corps électoral n'est rien, comparée à celle-là.

Par le nouveau règlement qui vient d'être adopté le quorum, paraît-il, sera mieux observé et le président pourra supprimer les jetons de présence aux absents.

Mais, pour l'instant, on parle au propre et au figuré, dans le désert.

La situation financière, une fois de plus, inspire au Gouvernement des accents déchirants, qui, pour se renouveler de session en session, n'en sont que plus pathétiques.

L'excédent des dépenses s'élevait à cinq millions, et par des mesures provisoires on l'a ramené à deux millions 900.000, non sans majorer toute une série de taxes.

Seulement, le plafond des recettes est atteint tandis que s'accélère inexorablement le rythme étourdissant des dépenses.

Il faudra probablement recourir, tôt ou tard à l'emprunt, pour remettre en état le réseau routier, l'aménager, le compléter.

Or, le Conseil d'Etat reconnaît qu'à ce petit jeu-là nous pourrions laisser à nos descendants un fardeau vraiment intolérable, et compromettre ainsi le crédit du canton.

Le salut, on le met, pour l'avenir, dans la nouvelle loi fiscale — à condition qu'elle soit acceptée ! — et pour le présent, dans les économies.

Tout cela est bel et bon.

Il n'empêche, hélas ! que l'esprit qui préside aux délibérations de la Haute Assemblée est loin, souvent, de s'avérer réconfortant.

L'Etat se proposait, par exemple, de verser une subvention variable à l'Union du tourisme, en la portant au point maximum de 20.000 fr. dans le cas où les taxes de séjour rendent le moins, et en l'abaissant dans les cas où la situation s'améliore.

Rien de plus logique :

Moins il y a de clients en Valais et plus il convient d'intensifier la propagande au prix de plus grands sacrifices.

L'Union du tourisme était d'accord avec le Conseil d'Etat pour établir cette échelle.

Il se trouva néanmoins, des députés pour proposer une subvention unique de 20.000 fr., et pour offrir ainsi à l'Union du tourisme un présent qu'elle ne réclamait pas...

Ce point de vue a été écarté, c'est entendu, mais n'est-il pas révélateur d'un travers encore trop fréquent ?

Celui qui consiste à se montrer large et généreux des deniers publics.

Dieu sait pourtant si le Conseil d'Etat, dans son message, a dit la nécessité de se montrer circonspect dans les dépenses.

Il ne faudrait pas que les chroniqueurs fussent les seuls à se pénétrer de ces avertissements solennels.

\*\*\*

L'autre jour, M. Cyrille Pitteloud, conseiller d'Etat, a débattu une question qui nous a bien amusés, au banc de la presse, et qui eût sans doute, enchanté Courteline.

Il s'agissait du sort douloureux de certains offices de faillites et poursuites.

Figurez-vous que ceux de Sierre et de Sion dont le personnel jouit d'un traitement fixe ont de la peine à tourner, et qu'ils font par année, un déficit de 22.000 fr.

N'est-ce pas à vous arracher les larmes des yeux ?

M. Pitteloud qui ne souriait plus nous expliqua qu'il fallait attribuer ce résultat calamiteux, d'une part à une amélioration des conditions d'existence en Valais, de l'autre à la modicité du prix des papiers timbrés.

Un commandement de payer n'est pas plus cher aujourd'hui que dans l'heureux temps d'avant-guerre, et cela grâce aux dispositions fédérales.

Il y avait tout de même à travers ce tableau navrant, des sujets de réconfort :

Il est doux de penser qu'alors que tout renchérit, le pain, le lait, le beurre et la taxe sur les chiens, on peut se faire saisir un mobilier aux conditions les plus avantageuses !

C'est tout de même une consolation.

Il est vrai, mon Dieu ! que certains Valaisans ont grandement amélioré leur situation financière, au cours de ces derniers temps, et que d'autres ont fait fortune.

Voilà donc autant de clients qui échappent aux offices de poursuites et faillites qui connaissent, à leur tour, des moments pénibles.

Mais patience, on nous prédit des temps de grande pénitence.

Il ne faut pas désespérer ; à force d'augmenter les impôts directs et indirects, de multiplier les libéralités avec l'argent qu'il nous prend, de nous serrer la vis, l'Etat parviendra bien à donner un regain de prospérité aux offices de poursuites et faillites.

C'est une question de patience et de temps.

Ne soyons pas trop chagrinés du déficit de 22.000 fr. qu'on enregistre à Sierre et à Sion dans des bureaux sympathiques.

Dans un proche avenir ils pourront probablement nous présenter un budget parfaitement équilibré, et nous oublierons nos mécomptes en songeant à leurs comptes.

Allons, encore un petit effort, et tout rentrera dans l'ordre :

Haut les cœurs ! Courage ! Confiance ! Foi !

Et l'avenir des onze offices des faillites et poursuites du canton sera assuré pour mille ans !

A. M.

## Pensée

Nous avons mille fois plus de peine à pardonner leur science aux savants qu'ils n'en ont à excuser notre ignorance.

## Variétés

### La première auto

C'est en avril 1748 que Uaucanson fit connaître qu'il venait d'inventer une voiture capable de marcher toute seule. Aussitôt le roi Louis XV témoigna le désir de voir cette merveille et les essais furent faits en sa présence.

« Dès trois heures dit l'Almanach royal, Sa Majesté fut chez M. Uaucanson en compagnie de plusieurs officiers de sa maison. Il prit place sur le fauteuil disposé en haut du perron, pour que sa Majesté pût voir sans fatigue se mouvoir la mécanique du cabriolet, à travers les allées du parc et sur la pelouse. Ce carrosse peut tenir deux personnes. Il est peint damarant, liseré de bleu et rehaussé d'or. On aperçoit entre les essieux quatre roues engrenées deux à deux et que retiennent des rubans d'acier dentelé. Des chaînes communiquent avec une manivelle tournante sous la main du conducteur, et il n'est besoin d'aucun cheval. Sa Majesté a félicité le mécanicien en lui demandant pareille voiture pour la remise royale. M. le duc de Mortemart, le baron d'Avezac et M. de Lauzun, qui étaient présents en plus d'autres gens de la cour, n'en pouvaient croire leurs yeux, tant c'est merveille. Le roi a dit : « Des gens du vulgaire vous penseront sorcier ! » Pourtant, plusieurs de ces messieurs de l'Académie assurent qu'un appareil ainsi fait ne pourrait circuler dans les rues. »

Soit oublié du roi, soit que l'intrigue ait empêché l'exécution de sa promesse, soit que l'invention fût imparfaite, on ne trouve plus dans les annales, depuis cette époque, aucune allusion à l'automobile de Uaucanson.

### Un homme doit-il se parfumer ?

Oui, ont décrété les fabricants américains de produits de beauté, qui lancent des savons mâles, aromatiques pour le bain, des crèmes à senteurs étudiées pour la barbe, des lotions de bouche pour l'haleine, des shampoings spéciaux pour les yeux, les mains, les pieds et surtout une gamme de désodorisants pour bruns, blonds, rouquins et albinos. Ces produits portent des noms engageants : « Steeple-chasse », « Tweed », « Loup de mer », « Racine de bruyère », « Vieil aroma », « Vétéran », tandis que la classique eau de Cologne est maintenant différenciée en « Hommes » ou « Dames ». Le « Jour des Pères » a été choisi pour une vaste campagne publicitaire afin d'engager les enfants à offrir à papa un bon flacon viril qui plaise à maman.

### Une maman retrouve son enfant kidnappé il y a 24 ans

En 1923, Mrs Frank Draper, de Portland, avait divorcé. Elle confia son enfant à une nurse qui, un jour, disparut avec le petit, âgé de trois ans.

Les recherches de Mme Draper et de la police restèrent vaines. Mais la pauvre mère, désespérée, persista et écrivit lettre sur lettre, année après année, pour qu'on n'oublie pas son cas.

Et c'est ainsi, que vingt ans plus tard, alors qu'il était arrêté pour excès de vitesse et interrogé par la police de Saint-Louis, Crieghton Collins frappa l'imagination d'un policier qui venait de recevoir une telle lettre. Il avisa Mme Draper, mais quand elle vint, le « petit » était loin en mer, dans la flotte de l'oncle Sam.

Mais Crieghton n'avait pas oublié non plus. Lorsqu'il revint de Chine, l'autre jour, il se présenta à Saint-Louis... et retrouva sa mère après un quart de siècle d'absence.

### Le caractère par le rire

On peut saisir des distinctions et des sous-entendus entre le simple sourire et la forme de rire.

Le premier n'implique aucun blâme ; il adresse à celui qui parle ou dont on parle, un petit salut discret. L'histoire racontée est gracieuse, amusante, de bonne compagnie : on sourit.

Le rire, lui, veut dire des choses plus nettes. S'il est franc, il implique un relâchement moral. L'homme le plus grave qui éclate d'un bon rire, bien ouvert, bien clair, n'abdique pas sa dignité. Il est content, de belle humeur, il le manifeste.

Mais voici le rire amer, sarcastique, impliquant le dénigrement ou le dédain. Il respire les sentiments aigres et offense.

La manière de rire est un moyen de connaître le caractère des gens. La personne la plus dissimulée, qui veille avec soin sur ses paroles, se trahira si elle rit. Observez-la et vous saurez le secret de sa nature.

### Voulez-vous boire du lait de panthère

Quelle est la recette du « lait de panthère », cette boisson favorite des pionniers et cow-boys du Far-West ? A l'usage des gossiers blasés, un professeur américain l'a reconstituée, dans sa formule originale. La voici : dans une gallon (quatre litres et demi) de whisky, ajouter 450 grammes de tabac à chiquer coupé en fine rondelles, 900 grammes de pêches séchées au four et vingt charges de poudre de chasse. Agiter, laisser macérer et buvez dans des gobelets d'étain.

**BANQUE DE MARTIGNY CLOSUIT & C<sup>IE</sup> S. A.**  
Fondée en 1871  
**CAISSE D'EPARGNE**  
**LIVRET NOMINATIF ET AU PORTEUR**

**BANQUE TISSIÈRES FILS & C<sup>IE</sup>**  
MARTIGNY

Reçoit et prête aux meilleures conditions du jour : DÉPÔTS A VUE — CAISSE D'ÉPARGNE — DÉPÔTS A TERME pour 3 à 5 ans  
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET SUR BILLETS, sous toutes formes

Comptes courants commerciaux - Crédits constructions et entreprises avec toutes facilités pour amortissements et remboursements.



# Nouvelles suisses

## Le jugement d'Oltramare, Bonny et Fonjallaz

La Cour pénale fédérale a rendu vendredi le jugement suivant dans l'affaire des trois accusés coupables d'atteinte à l'indépendance de la Confédération et d'infractions au code pénal militaire :

Georges Oltramare est condamné à trois ans de réclusion, sous déduction d'une année et 281 jours de détention préventive, et à cinq ans de privation des droits civiques.

René Fonjallaz est condamné à trois ans de réclusion, sous déduction de 262 jours de détention préventive, et à cinq ans de privation des droits civiques.

Paul Bonny subira une année d'emprisonnement, sous déduction de 269 jours de détention préventive.

La Cour pénale dit que les peines de réclusion et d'emprisonnement prononcées seront subies par Oltramare et Bonny dans l'établissement désigné par la législation du canton de Genève, par Fonjallaz dans l'établissement désigné par la législation du canton de Vaud.

La Cour ordonne enfin le maintien en état d'arrestation des accusés Oltramare et Fonjallaz.

La lecture du jugement fut écoutée debout par l'assistance qui resta digne et calme.

## Deux jeunes gens tués par le train

Un terrible accident mortel s'est produit samedi soir aux environs de 20 h. au passage à niveau non gardé de Prélaz, à proximité immédiate de la gare de Nyon.

La gendarmerie de cette localité, alertée constatant que Mlle Eva Terribilini, née le 14 juin 1928, ménagère, et M. Francis Robert, né le 14 juillet de la même année, peintre, tous deux domiciliés à Nyon, avaient été happés et tués sur le coup par le train léger Genève-Lausanne. L'accident s'est produit au moment où le léger croisait un train direct.

Les circonstances exactes de ce drame n'ont pas encore pu être établies.

## Un congrès mondial à Neuchâtel

La Suisse romande ayant été chargée d'envisager l'organisation, en 1949, du congrès mondial des philosophes de langue française, c'est Neuchâtel qui a été désigné comme siège de ce congrès qui se tiendra du 12 au 13 septembre 1949.

## Election du Conseil des Etats à Soleure

Un nouveau tour de scrutin a été nécessaire dans le canton de Soleure pour élire un second député au Conseil des Etats. M. Gottfried Klaus, socialiste, député sortant (Olten) a été réélu par 16 995 voix, tandis que le candidat des conservateurs catholiques, M. Otto Walliser, en a recueilli 13 848.

## Des journalistes autrichiens en Suisse

M. Fritz Meznik, chef du service de presse de la chancellerie fédérale d'Autriche, et le professeur Vincenz Ludwig Ostry, rédacteur en chef de l'agence d'information autrichienne A.P.A. et président du syndicat des journalistes autrichiens, sont arrivés à Berne, mercredi, où ils étaient invités par la section d'information et de presse du département politique fédéral. Ils ont été reçus jeudi par M. Etter, président de la Confédération.

## Vers la suppression des visas entre la Suisse et l'Italie

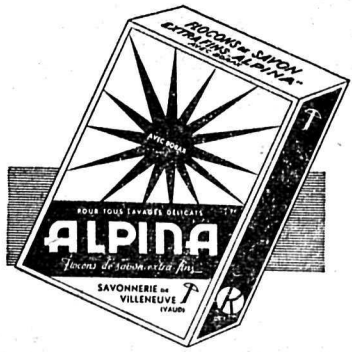
Les services compétents du Palais Chigi ont reçu des propositions faites par le ministre de Suisse à Rome, M. de Weck, pour la suppression des visas en faveur des citoyens italiens résidant en Suisse et des citoyens suisses résidant en Italie, sur la base de l'accord conclu récemment entre Berne et Paris.

Dans les milieux diplomatiques italiens, on est presque certain que la démarche suisse sera accueillie favorablement par le gouvernement italien.

## Liste des hôtels de sports d'hiver 1947-1948

La Société suisse des hôteliers a de nouveau édité une liste spéciale qui renseigne tous ceux qui s'y intéressent sur les hôtels de sports d'hiver ouvert pendant la prochaine saison, ainsi que sur leurs prix de pension et prix à forfait pour 7 jours. Un tableau annexe indique les divers sports qui peuvent être pratiqués dans les stations figurant sur la liste. Celle-ci peut, comme d'habitude, être obtenue gratuitement auprès des bureaux de renseignements et agences de voyages, ou peut être commandée directement au Bureau central de la Société suisse des hôteliers, Bâle 2.

## Les flocons de savon Alpina



s'emploient aussi à froid

Savonnerie de Villeneuve S. A. — Villeneuve

# Nouvelles du Valais

## Un incendie à l'usine de magnesium de Martigny

Hier, vers 18 heures, un incendie s'est déclaré à l'usine de magnésium de Martigny-Bourg.

Alertée par le tocsin, la population constata que les séchoirs de l'usine, situés en bordure de la Dranse, flambaient. Le feu se communiqua rapidement aux hangars voisins et l'on craignait que l'usine elle-même ne devienne la proie des flammes.

Grâce à la diligence des pompiers, ces bâtiments furent protégés et le foyer maîtrisé.

Les dégâts sont très importants. On ignore la cause du sinistre, mais on suppose que le feu s'est déclaré à la suite d'un court-circuit.

C'est une vraie chance que le sinistre ne soit pas plus important. Il convient de signaler que si l'usine elle-même avait pris feu, on ne pouvait pas employer les hydrants pour combattre l'incendie car l'eau projetée sur du magnésium en combustion provoque la formation d'une combinaison chimique d'une redoutable force explosive.

Il faut dans ce cas, faire usage de sable très sec que l'on répand sur le feu.

## Un jubilé à Monthey

Samedi 15 novembre, M. Joseph Giovanola, directeur de la S. A. Giovanola Frères, a fêté le 60ème anniversaire de sa naissance.

Le *Confédéré* saisit cette occasion pour adresser au jubilaire ses vœux les plus sincères et pour souhaiter que la belle industrie fondée par lui continue à prospérer.

Ses félicitations vont aussi au parfait citoyen qu'a toujours été M. Giovanola, véritable exemple de travail et d'honnêteté.

## Examens de maîtrise des ferblantiers et appareilleurs 1948 (eau et gaz)

Les prochains examens auront lieu au printemps 1948. Les demandes d'inscription doivent être faites au moyen de la formule d'inscription auprès du *secrétariat de l'Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Auf der Mauer 11 à Zurich, jusqu'au 1er décembre 1947* au plus tard.

Nous attirons expressément l'attention sur le fait que les demandes d'inscription qui parviennent après le 1er décembre 1947 ne pourront plus être prises en considération.

Les règlements d'examen et les formules de demande d'inscription peuvent être retirés au *secrétariat* précité.

## Cours de vinification

Un cours gratuit de vinification aura lieu dans les locaux des Stations fédérales d'essais viticoles, arboricoles et de chimie agricole, à Lausanne (Montagibert), le *jeudi 4 décembre 1947*.

Le programme de ce cours, faisant suite à celui du 12 septembre écoulé, comporte des exposés théoriques sur : la désacidification, les transvasages et soutirages, les déchets dans la manutention des vins, la clarification naturelle et artificielle, la mise en bouteilles, les altérations des vins, etc.

Adresser les inscriptions d'ici au samedi 29 novembre à la Station fédérale d'essais viticoles, *Section d'œnologie*, qui enverra le programme-horaire du cours.

Stations fédérales d'essais viticoles arboricoles et de chimie agricole, Lausanne

## Inspection complémentaire d'armes, d'habillement et d'équipement en 1947

Sont astreints aux inspections complémentaires :

(En cas de doute, s'adresser au commandant d'arrondissement).

a) tous les sous-officiers, appointés, soldats et S. C. astreints à l'inspection principale qui, pour un motif quelconque, ne purent s'y présenter ;

b) tous les sous-officiers, appointés, soldats et S.C. astreints à un service militaire en 1947, qui furent dispensés, ou licenciés par décision médicale ou pour un autre motif le jour de l'entrée en service ;

c) tous les dispensés par la C.V.S. dont le délai de la dispense arrive à échéance avant l'inspection complémentaire.

### Programme de l'inspection :

*Monthey* : Ecole primaire, 1er décembre à 8 heures pour le district de Monthey ; les communes de St-Maurice, Massongex, Mex et Vérossaz.

*Martigny-Ville* : Ecole primaire, 2 décembre à 8 h. 15 pour les communes de Collonges, Doré, Evionnaz, Finhaut, Salvan, Vernayaz ; le district d'Entremont ; le district de Martigny (à l'exception des communes de Leytron, Riddes et Iséables).

*Sion* : Nouvelles casernes, 3 décembre à 8 h. 15 pour le district d'Hérens ; le district de Conthey ; la commune de St-Léonard. (Les hommes d'Vvolènes peuvent se présenter à 9 h. 30.)

*Sion* : Nouvelles casernes, 4 décembre à 8 h. 15 pour le district de Sion ; les communes de Riddes, Leytron et Iséables.

*Sierre* : Ecole primaire, 5 décembre à 8h. 30 pour le district de Sierre (à l'exception de la commune de St-Léonard).

Pour les directives générales consulter les affiches.

### Cours spécial de tir 1947

Le cours spécial de tir pour les retardataires aura lieu du 9 au 11 décembre 1947.

Doivent se présenter :

Tous les militaires astreints au tir et n'ayant pas accompli les exercices réglementaires de 1947 dans une société de tir de leur domicile.

Etaient astreints au tir obligatoire :

1. Les soldats, appointés et sous-officiers de l'élite et de la landwehr (1er et 2me ban), porteurs du mousqueton ou du fusil.

2. Les officiers subalternes des troupes de l'élite et de la landwehr (I et II), armés du mousqueton ou du fusil, à l'exception des quartiers-maîtres, des médecins, de même que des officiers des services auxiliaires.

Etaient exemptés :

3. Les sous-officiers de toutes armes non porteurs du mousqueton ou du fusil.

4. Toutes les recrues de l'année en cours.

5. Les militaires astreints au tir qui ne rentrent d'un congé à l'étranger qu'après le 31 juillet, mais seulement pour l'année en question.

Place de rassemblement : Sion, cour de la nouvelle caserne de Champsec, mardi 9 décembre 1947 à 11 heures.

Les participants entrent au service en tenue militaire avec armement et équipement complet. Les soldats ayant déposé leur équipement à l'Arsenal devront le retirer avant l'entrée à ce cours.

Les hommes se présentant en retard, en tenue civile ou en état d'ivresse seront punis et renvoyés.

Les participants au cours doivent être porteurs de leurs livrets de service et de tir. Ils sont nourris et logés mais n'ont pas droit à la solde ni à l'indemnité de route.

Les militaires astreints à ce cours, et qui ne donnent pas suite à cette convocation, seront punis et, cas échéant, soumis au paiement de la taxe militaire.

## Avec la Chorale valaisanne de Genève

Cette société vient de renouveler son comité. Celui-ci est composé comme suit :

Président : M. Jean Kreutzer, 4 rue de Chante-poulet, tél. 2 33 74 ; vice président : M. Ecœur ; trésorier : M. Delaloye ; secrétaire : Mlle Terretaz ; vice-secrétaire : M. Pralong ; membres adjoints : MM. Frossard et Rey.

## Tombola de la Journée cantonale des Nationaux de Riddes

Liste des Numéros gagnants : 02547, 02327, 01207, 02214, 02391, 015542, 02546, 02548.

Les lots sont à retirer au Café du Téléférique, Jos. Amoss, à Riddes.



## Le championnat suisse

### Ligue nationale A

Bellinzona-Grasshoppers	2-1
Berne-Servette	2-4
Bienne-Cantonal	2-1
Chaux-de-Fonds-Granges	4-0
Lausanne-Lugano	3-0
Zurich-Bâle	3-3

### Ligue nationale B

Chiasso-Bruhl	3-2
Internationl-Zoug	1-1
Lucerne-Fribourg	3-3
Nordstern-Young-Boys	5-2
St-Gall-Schaffhouse	3-0
Thoune-Concordia	2-1
Urania-Aarau	4-1

### Première ligue

Central-Racing	5-0
Etoile-Concordia	4-2
Gardy-Le Locle	2-2
Montreux-Stade	2-3
Nyon-Sierre	3-2

### Deuxième ligue

Chippis-Monthey	0-3
St-Léonard-Martigny	0-3
Sion-Villeneuve	2-2
Grône-Bex	7-1
Bouveret-Chalais	0-1

### Coupe suisse

Young-Fellows-Alstetten 6-0

Young-Fellows jouera donc contre Arbon vainqueur de Schaffhouse, le 7 décembre prochain.

## Hockey sur glace

### A Bâle la Suisse bat l'Autriche 12-0

10 000 spectateurs ont assisté à cette rencontre. La Suisse a été constamment supérieure et menait 9-0 à la fin du deuxième tiers-temps. C'est dans le troisième tiers que les Autrichiens se sont légèrement repris mais n'ont pas réussi à marquer. Voici la composition de l'équipe suisse :

Défense : Ruedi, H. Cattini, Boler, Handschin ; 1<sup>re</sup> ligne : Trepp, Uli et Gebi Poltera ; 2<sup>me</sup> ligne : Bick, H. Lohrer, H. Duerst.

## Manifestation à Hambourg contre un film suisse

Des manifestations se sont déroulées dans un cinéma de Hambourg au cours de la représentation du célèbre film suisse *La dernière chance*. Le public a protesté violemment en criant : « Assez de cette idiotie ! » et a quitté la salle en faisant du tapage. Une fois dehors, les manifestants ont déchiré les affiches du cinéma et cassé les vitres qui protégeaient les photos publicitaires du film.



C'est un anti-douleur d'une grande efficacité. Contre les douleurs articulaires dans de nombreux cas, les

## POUDRES KAFKA

ont fait merveille. — Pourquoi ne les essayez-vous pas ?

Ayez KAFKA sur vous toujours et partout, votre protecteur contre ces douleurs,

Indiquées contre : migraines, névralgies, maux de tête, maux de dents, fièvre, courbature, sciatique.

La boîte de 10 poudres fr. 1.50. En vente dans toutes les Pharmacies. Dépôt général : Pharmacie Principale, Genève.

**Savon Sunlight extra-savonneux!**

## Les fameuses Grillades

à l'AUBERGE DE LA PAIX, Martigny. Y. Défayes.

**Bouillon gras? prenez**

**KNORROX**

LE PAQUET .85cts

UN ÉCLAT EBLOUISSANT

LES TAMpons JEX

OUI... mais les vrais... !

ATTENTION !

IMITATIONS... DÉCEPTION !

QUALITÉ D'AVANT GUERRE

## PHARMACIE NOUVELLE

DRUGERIE SION  
Rene BOLLIER, pharm.  
Tél. 2 18 64



# Nouvelles de l'étranger

## Un démenti de M Mikolajczyk

M. Mikolajczyk, chef du parti paysan polonais, venu se réfugier en Angleterre, a qualifié de calomnie la déclaration faite samedi au Parlement polonais l'accusant de détenir un document du Foreign Office qui considère comme légales les frontières occidentales de la Pologne.

## Les troupes américaines quittent l'Italie

L'évacuation totale des troupes américaines stationnées en Italie sera terminée dans les dix-huit jours qui viennent, a déclaré à Livourne le général Jaynes, commandant des troupes américaines dans les secteurs de la Méditerranée. Il a d'autre part annoncé que tout le matériel de ces derniers détachements américains sera cédé au gouvernement italien.

## La prochaine session de l'ONU se tiendra en Europe

L'assemblée générale de l'ONU a adopté par 32 voix contre 17 et 5 abstentions, une résolution franco-suédoise proposant que la prochaine session de l'assemblée générale de l'ONU se tienne en Europe.

La ville européenne qui sera le siège de la troisième session sera désignée par le secrétaire général de l'ONU, en consultation avec un comité de neuf nations.

Les quinze députés qui ont démissionné du front de l'Uomo Qualunque ont décidé de constituer un groupe parlementaire d'union nationale, dont la présidence a été confiée à M. Patrissi.

Radio-Moscou considère les désordres en Italie et en France comme des manifestations démocratiques populaires contre la réaction fasciste dans ces deux pays.

Le lieutenant-général Phin a annoncé samedi que le roi Ananda Mahidol de Siam avait été victime d'un crime l'année dernière. On en possède maintenant de nombreuses preuves et de nombreuses personnes ont été arrêtées.

Une bombe a explosé près de la villa du riche propriétaire égyptien, le Sultan Mahomed Bey, bien connu à Paris. On signale un mort et onze blessés.

Le remaniement ministériel envisagé depuis plusieurs jours dans le gouvernement égyptien semble maintenant imminent. Il porterait sur les trois portefeuilles des finances, de la défense nationale et des affaires sociales. Il permettrait à Nokrachi pacha de faire appel à des experts sur des questions devenues très délicates, comme les négociations avec la Grande-Bretagne sur le problème des crédits en livres sterling, l'organisation des armées selon la loi du service obligatoire, l'amélioration de l'état sanitaire des campagnes éprouvées par le choléra.

Dimanche on a prié dans toutes les églises catholiques d'Allemagne, pour la paix et le succès de la conférence des ministres des affaires étrangères qui doit s'ouvrir incessamment. Mercredi, des prières seront dites dans le même but, à l'occasion de la journée allemande du jeûne et de prière, dans les églises protestantes.

# Grand Conseil

## L'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse

Nos députés ont à se prononcer sur un projet de décret accompagné d'un message du Conseil d'Etat relatant les dégâts subis par les agriculteurs, à des degrés différents selon la zone dans laquelle se trouve leur exploitation, par suite de la grande sécheresse de cette année. Il est proposé d'accorder au Gouvernement un crédit de Fr. 164.000.— pour la fourniture de fourrages à prix réduits et pour l'application des mesures prévues par l'arrêté fédéral du 8 octobre en faveur des régions atteintes par la sécheresse. Ce projet n'est pas combattu et vu l'urgence, accepté en lers et 2mes débats.

## Interpellation Theytaz sur les traitements des gendarmes

Le sort de nos gendarmes (sur lequel le Confédéré a consacré déjà de nombreux articles) a incité le député Theytaz à interpellier le Gouvernement pour connaître les raisons de certaines inégalités de traitement et de répartition des casuels et d'autres prestations. L'interpellant ne se déclare pas satisfait des explications que lui adresse M. Coquoz, chef du Département.

## Deuxièmes débats sur les mesures provisoires

Tout au long de ces débats, la commission des finances et l'Etat ont dû soutenir leur point de vue et rappeler à divers intervenants le caractère provisoire des mesures proposées ainsi que leur unique but qui est de trouver un supplément de recettes indispensables. Cependant, après les discussions de première lecture, le texte de quelques articles a été modifié et le décret a finalement été accepté sous une forme assez différente de celle proposée par la commission.

M. Dellberg, qui avait émis la proposition de soumettre le décret au peuple, a été battu au vote par appel nominal.

## Le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Le Grand Conseil est saisi d'une proposition du Conseil d'Etat d'augmenter le traitement de base des fonctionnaires, afin de l'adapter au coût actuel de la vie. Une quarantaine de députés présents à l'heure votent sans opposition l'entrée en matière. Les retardataires qui prennent part à la discussion pour proposer de ne pas entrer en matière se voient gentiment interrompus et apprennent à leur confusion que celle-ci a déjà été votée !...

Ce débat sur l'augmentation du traitement des

fonctionnaires de l'Etat donne l'occasion à plusieurs députés de dire ce qu'ils pensent de la façon dont l'Etat les engage et comme ils remplissent leurs fonctions. Personne ne s'oppose à ce qu'un bon fonctionnaire soit bien rétribué. Mais des députés, et spécialement les radicaux Jules Luisier, Octave Giroud, André Desfayes, Exhenry, Cornut et Ernest Voutaz — dont nous publierons mercredi, in extenso, sa remarquable intervention — ne peuvent pas admettre qu'un fonctionnaire soit une créature du Gouvernement. Tout le mal est là ; que l'Etat cesse de faire de la politique jusque et surtout dans la nomination de ses fonctionnaires ; qu'il n'emploie pas les deniers publics à des fins électorales ; qu'il commence par présenter un plan de démobilitation du personnel administratif et de suppression des branches gourmandes et alors seulement il sera opportun de parler d'une juste augmentation des salaires de ses employés.

Tel est le sens des interventions pré-citées. M. Luisier dénonce également la conduite indigne de certains employés de l'Etat en période électorale et se déclare prêt à présenter une liste assez longue de ceux qui se sont couverts du « manteau de l'indignité ». L'intervenant précise également que les griefs formulés ne sont applicables qu'à de malheureuses exceptions et que ce sont celles-ci justement qui nuisent à la réputation des employés consciencieux. M. Moulin s'étonne aussi qu'au moment où l'on devrait démobiler le personnel administratif supplémentaire engagé pendant la guerre, on crée de nouveaux postes. Quant à M. Edmond Giroud, il doit prendre trois fois la parole pour faire comprendre sa proposition de surseoir à l'examen du projet jusqu'après le vote de la loi des finances !...

La commission des finances s'oppose à tout renvoi et son point de vue est admis par l'Assemblée qui vote le décret à une grosse majorité, après que M. Dellberg ait proposé l'institution d'une commission spéciale chargée de présenter au Grand Conseil des propositions fermes sur l'organisation des services de l'Etat et l'épuration du personnel.

## Budget

Après le vote du décret sur les mesures provisoires, le Parlement pouvait se prononcer sur le budget. Celui-ci est accepté sans opposition.

## Corrections de routes et rivières

Le Grand Conseil vote un crédit de 200.000 fr. pour la correction de la Dranse à Vollèges-Sembrancher. L'urgence a été demandée par M. Voutaz. Il classe comme chemin muletier le chemin du Bioley (Nendaz) puis accepte les crédits

demandés par la commission concernant les routes Tourtemagne-Nidergampel et Erde-Aven (Conthey).

## Interpellation Voutaz, Luisier et consorts

Une interpellation signée des députés radicaux Voutaz, Luisier et consorts, dont la teneur est la suivante, est déposée sur le bureau :

« Le Conseil d'Etat est prié d'intervenir auprès du Conseil fédéral et du Département militaire, afin que soit levée l'obligation imposée à plusieurs petites communes du Valais par l'E.-M. de l'armée, mais non réglée par l'arrêté du Conseil fédéral y relatif, de constituer une organisation locale de défense aérienne passive. »

## Interpellation de Roten

Le Conseil d'Etat est-il informé de ce que le Département militaire fédéral veut installer une place de tir dans la forêt de Finges ? Le Conseil d'Etat est-il d'accord d'intervenir auprès des autorités fédérales pour conserver à la forêt de Finges son caractère de beauté naturelle unique en Suisse et qui fait l'admiration de tous les étrangers ?

## Note finale

La session s'est terminée samedi à midi. Si la plupart des objets inscrits sur la liste des tractanda ont pu être discutés, c'est en grande partie grâce à la manière avisée dont M. le président Lathion a mené les débats. Avec une autorité pleine de tact, il a su placer les discussions dans leur vrai cadre et ses petits coups de sonnette interrompant les députés en train de s'égarer dans de longs palabres hors sujet ont certainement activé la liquidation d'un ordre du jour chargé.

Au dire de tous ses collègues, M. Lathion a été un président compréhensif et diligent.

C'est en souhaitant à tous les députés un bon retour chez eux qu'il a clos cette session dont l'impression générale qui se dégage est que notre situation financière devient de plus en plus alarmante.

Les mesures provisoires prises pour « boucher le trou » du budget 48 comme le constant souci de l'Etat de créer des conditions psychologiques favorables à l'acceptation de la nouvelle loi des finances prouvent l'urgence qu'il y a de présenter des budgets équilibrés, avant que le canton s'engage dans des dettes dont il lui serait difficile de se relever.

# Pépinières Constantin Châteauneuf

(VALAIS)

Arbres fruitiers

hautes et basses tiges.

Renseignements, devis. Plants de vignes américaines. Tous cépages, haute sélection.



## Votre peau

n'est hélas pas aussi résistante...  
Après la barbe  
elle est sèche et rude,  
parfois enflammée,  
rafraîchissez-la donc avec

# XYRÈNE

## after shaving lotion

Flacons à 2.60\*4.20\*11.30 + Impôts

F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE., S.A.  
BÂLE - DÉPARTEMENT COSMÉTIQUE

Complétez votre attribution par des

# Briquettes

non rationnées de la

Fabrique de Boulets GRONA S. A., Granges-Lens  
Tél. 4 22 45. 6000 calories. 15-18 % de cendres  
Votre fournisseur habituel vous renseignera.

VOTRE PAPIER A CIGARETTES

NE SE DECHIRE PAS



# ZIG-ZAG

est combustible à point. Votre

tabac garde la pureté de son goût

LE MEILLEUR AMI DU FUMEUR

Agence pour la Suisse

CH. MARGOT & Cie S. A. LAUSANNE-GENÈVE

# CARBONA

S. A., Sion Tél. 2 24 79

Scories Thomas

Poudre d'os

Sel de potasse

Tous les engrais

Dépôt : Av. de Tourbillon. Livraison à domic.

## Belles châtaignes

10 kg., Fr. 6.50

Ed. Andraazli No 11, DONGIO [Tessin]

On prendrait en hivernage une

## vache portante

pour le mois de décembre.

S'adresser chez Léon Genetti, Ardon.

## Meubles neufs et occasions

à prix avantageux

Cyrille Michellod de Léop., Leytron

## A VENDRE

de particulier

## Lancia - Astura

8 cyl., 14 HP 7 pl., modèle 1934, ayant roulé 65.000 km. Intérieur cuir, voiture soignée. Prix : Fr. 10.000.—. — Ecrire sous chiffres 259 à Publicitas Martigny.

## Citroën "11 Légère"

conduite intérieure, modèle 1940, à l'état de neuf, peinture et intérieur d'origine. Très bons pneus.

Agence Citroën : Garage et Ateliers St-Cristophe S. A., Vevey Tél. 5 30 35

## Appartement

Pour un petit appartement à Martigny, comprenant 1 cuisine, 2 chambres et salle de bain, je paie 80 à 100 fr. par mois et 3 mois à l'avance.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

## Arbres fruitiers

Hautes-tiges, pommiers Canada, ainsi qu'un beau lot de Reinettes Champagne (couronne 3 ans).

Henri Gaillard, pépiniériste, Chamozon, tél. 4 15 84

## Trousseaux

mi-fil et colon, par pièce ou complet. Prix intéressants. Paiement mensuel. Ecrire sous chiffres 260 à Publicitas Martigny.

## A vendre

une cuisinière à gaz

1 potager 3 trous

1 calorifère inextinguible

le tout en parfait état.

S'adresser à Marius Cassaz, Martigny-Ville.

## Boucherie Chevaline, Sion

Côtes fraîches pour saler, fr. 2.60 à 3.—; désossée pour saucisses à fr. 3.60, 3.80, 4.20 ; morceaux pour salaisons, fr. 4.40 à 4.80. Viande hachée fr. 3.50 le kg. à partir de 5 kg. ; graisse mélangée fr. 3.50 le kg., port payé à part. de 5 kg. Fermé le lundi Tél. 2 16 09 Appart. 2 23 61

La nouvelle marque de „chez nous“



d'une ancienne maison de „chez nous“

## Deslarzes & Vernay s. a., Sion

Denrées coloniales en gros - Importations - Rôtisserie de cafés



# GOUDRON BURNAND

Extrait du meilleur GOUDRON DE PIN DE NORVÈGE — REMÈDE NATUREL, éprouvé depuis plus de 75 ans, pour le traitement des

**Rhumes**  
**Bronchites**  
**Catarrhes**  
et toutes affections des VOIES RESPIRATOIRES

Pharmacie de la Riponne  
LAUSANNE I. de Kalbermatten

Fr. 2.25 imp. en sus franco. O. I. C. M. 8981  
En vente dans toutes les pharmacies et drogueries

## SCORIES THOMAS

Engrais organiques Poudre d'os

Fédération Valaisanne  
des Producteurs de Lait, à Sion  
et ses revendeurs

### RUF ORGANISATION

#### Appointements et salaires

Dans la comptabilité RUF, vous n'avez qu'une écriture à passer pour obtenir

le compte du salarié,  
le décompte pour l'employé,  
le journal des salaires.

Les fiches de comptes sont adaptées aux exigences de votre entreprise. Nos organisateurs se chargent de l'installation de notre système. Un prospectus est à votre disposition.

Convoquez RUF qui vous documentera et vous conseillera.

#### COMPTABILITE RUF

Société Anonyme  
Lausanne, 15, Rue Centrale, Tél. 2 70 77  
Zürich, Löwenstr. 19, Tel. (051) 25 76 80

Celui qui le voit l'achète... le stylo à bille en or Alpina en vente dès ce jour. Ire qualité, écrit en 2 couleurs, rouge et bleu. Exécution élégante. Prix sans concurrence Fr. 10.—. Exclusivité pour le Valais: Bazar "Ohez Gottlieb", Fully

Chacun peut offrir une fourrure à un prix inférieur. Il est plus difficile de toujours offrir la meilleure qualité.

LES FOURRURES Canton LAUSANNE

### Viande hachée

sans nerf, véritable chair à salami le kg 3.40  
Viande désossée sans graisse pour charcuterie 3.80  
Morceaux choisis p. salaison 4.20  
Boyaux courbes salés, le m. 0.25

### BOUCHERIE BEERLI

Ruelle du Centre 5  
VEVEY (Vd)  
Tél. 5 19 82

AUTO ECOLE  
FAVRE  
SION, tél. 2 18 04

### VARICES

BAS Ire qualité, avec ou sans caoutchouc. Bas prix. Envois à choix. Indiquer tour du mollet.  
R. MICHELL, spécialiste  
Mercurie 3 — LAUSANNE

### A VENDRE camionnette

neuve, Dodge, 1 1/2 tonne, 17 HP, cause double emploi. S'adres. par écrit sous chiffré P 13042 S, Publicitas, Sion.

A vendre, dans le Centre du Valais

### Café-restaurant

pour le prix de fr. 72.000.—. S'adresser chez Martin Bagnoud, Agence Immobilière, Sierre tél. 5 14 28

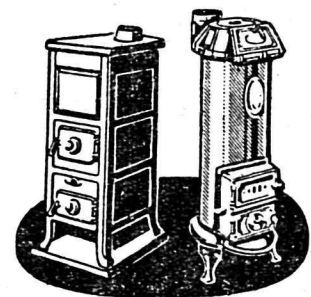
ca 100 chambres exposées. Après une année de construction nous inaugurons une des plus grandes expositions de meubles en Suisse romande. Avant de faire vos achats, visitez notre belle exposition

**Grande exposition de Meubles**

**A. Gertschen Fils, fabrique de meubles, Naters-Brigue**  
Représentants: Jos. Pattaroni, Martigny, tél. 6 14 88; Otto Gertschen, Sierre, tél. 5 14 03

Restreindre la publicité, c'est, surtout actuellement, le commencement de la défaite.

Calorifères  
Buanderies  
Fourneaux-Potagers  
Ustensiles de ménage  
Charbons - Mazout



## Pfefferlé & Cie

Tél. 2 10 21 Sion Av. du Midi

### Sténo-Dactylo

est demandée pour travaux de bureau occasionnels  
Travail intermittent et de préférence le matin. Convierait pour dame mariée désirant améliorer ses revenus. Pressant.  
Ecire sous chiffre P 13051 S Publicitas, Sion.

### MAISON d'habitation

A vendre dans la région de Sierre  
avec grange-écurie, place et environ 13 000 m<sup>2</sup> de terrain, soit vignes, vergers, prés.  
Ecrire sous chiffre P 66-240 S Publicitas, Sion.  
Actuellement les annonces rassurent le client et le font revenir.

FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 3

Stéphane Corbière

## LE POIGNARD JAPONAIS DU PRINCE MIDO

Roman policier

Ils s'embrassèrent sans s'occuper des employés, qui couraient le long des quais, ni des voyageurs qui étaient aux portières.

Les joues roses d'émotion, Jacqueline consentit alors à céder son léger bagage et s'accrocha au bras du prince, qui l'entraîna vers la sortie.

— Ma chérie, dit-il, nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons rattraper le rapide.

Lorsque le prince et la jeune fille sortirent de la gare, le train s'ébranlait. Ils s'installèrent dans la longue voiture bleue du prince, qui démarra aussitôt alors que Jacqueline ne s'arrêtait pas de parler.

— Vous êtes venu, Mido! J'étais sûre que vous viendrez, mais j'avais peur tout de même. Je vous aime, Mido, je vous aime à en pleurer.

— Ne pleurez surtout pas protesta le prince. Je ne veux dans vos yeux que le rire et la joie.

Dans le wagon du Sud-Express que Jacqueline Surtiaux venait d'abandonner, l'homme aux chaussures

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France.)

jaunes regagnait sa place. Il eut un regard étonné vers le fauteuil vide de sa voisine, un autre vers la vitre abaissée. Il aperçut sur la route l'automobile, la jeune voyageuse, le prince Mido.

— Non d'une pipe! s'écria-t-il.  
Il se précipita, se pencha, fit de grands gestes du bras et hurla:

— Prince Midolovitch! Prince! Prince!

Le prince n'avait d'yeux que pour la route et d'oreilles que pour Jacqueline. Il n'entendit pas l'appel, ne vit pas les gestes du voyageur. Celui-ci pensa à la sonnette d'alarme. Il était décidé à arrêter le train. Il jeterait son titre aux employés: « Inspecteur Bourgoïn, de la Police judiciaire », et il courrait après l'auto. Courir après l'auto, qui allait filer à cent à l'heure! Avant même d'avoir fait un pas vers la sonnette l'inspecteur comprit la vanité de son projet. Il haussa les épaules, se jeta dans son fauteuil et reporta son journal en disant:

— J'espère qu'il ne se cassera pas la figure et que je le retrouverai là-bas.

Les autres voyageurs, qui avaient suspendu leurs conversations en l'entendant lancer ses appels, le regardaient avec méfiance, mais il ne s'en aperçut pas.

### II

#### NAISSANCE DE L'AMOUR

Au compteur, l'aiguille marquait 110.

— Plus vite, Mido, dit Jacqueline, plus vite.

Sous le pare-brise relevé, le vent s'engouffrait dans la voiture. Jacqueline se grisait de vitesse. Elle se laissait aller sur l'épaule du prince Mido; quand elle s'apercevait qu'elle lui pressait trop le bras et le gênait, elle se redressait.

Elle offrait au courant d'air sa gorge à la peau tendre, ses lèvres entr'ouvertes, ses yeux sous ses longs cils hauts levés et ses cheveux courts, qui flottaient en

nappe, à l'horizontale. Le prince admirait sa nuque dégagée, mince et d'une courbe harmonieuse.

— Plus vite, Mido.

— Nous dépassons le 110, Jacqueline. A Bordeaux nous aurons une heure d'avance sur le rapide.

— Vous avez peur, Mido?

— J'ai grand peur pour vous. Si, par ma faute, vous aviez seulement une écorchure, ma chérie, je me jetterais à l'eau.

— Moi, je n'ai pas peur! S'il arrivait un accident...

— Touchez du bois! s'écria le prince.

— Je n'en toucherai pas, parce que je bénirais l'accident, à condition, bien entendu, que nous en sortions en bon état. Je suis certaine que nous n'aurions aucun mal, parce que je suis trop heureuse, que nous sommes trop heureux et que la vie est trop belle pour nous. Mais la voiture, elle, serait bien malade et les gendarmes viendraient, avec leur carnet et leur crayon: « Votre nom, Monsieur? Le prince Mido? Hum! Qu'est-ce qui nous le prouve? Vos papiers? Votre carte grise? Et vous, madame? — Mademoiselle, monsieur le gendarme. — Qui êtes-vous, mademoiselle? — Je suis Jacqueline Surtiaux et mon père habite avenue Henri-Martin. Parfaitement, monsieur le gendarme, les avions Surtiaux. Soyez assez gentil pour avertir mon père que je n'ai aucun mal. Il vous demandera si le Sud-Express a déraillé, parce qu'il me croit dans le Sud-Express, et je suis allée avec le Prince Mido, avec mon prince Mido, et je l'aime, je l'aime, je l'aime! Vous pouvez écrire cela sur votre carnet monsieur le gendarme et le téléphoner à mon père. »

— Jacqueline parlait, en se tenant bien droite, le regard au loin sur la route.

— Vous, Mido, vous direz au gendarme: « Inutile, brigadier, c'est moi qui vais téléphoner à M. Surtiaux ». Vous irez voir mon père avant qu'il appren-

ne la nouvelle de l'accident, et vous lui direz: « J'aime Jacqueline, donnez-la moi. » Tout simplement! Ce ne sera pas plus difficile que cela, et mon père vous répondra: « Si Jacqueline vous aime, nous vous marierons tous deux ». J'aurai une belle robe de mariée.

Mido. Vous serez fier, parce que toute le monde m'admira; et moi je serai heureuse, parce que je me répéterai sans arrêt: « Il est à moi, mon prince Mido, à moi, à moi! »

De son poing elle se frappait lentement la poitrine. Regardant toujours droit devant elle, elle n'apercevait que son rêve et ne voyait pas le prince Mido froncer les sourcils.

— Vous ne comprendrez jamais ce que vous êtes pour moi, Mido chéri. Pendant des années, j'ai pensé à vous. Je me disais d'abord: il est beau, il est bon! Puis: je voudrais être chaque jour auprès de lui, entendre sa voix, voir ses yeux, toucher ses mains.

Puis, quand je fus plus grande: comment une femme peut-elle avoir le bonheur de vivre auprès de lui! Il n'a pas de femme auprès de lui, pourquoi? De pourquoi en pourquoi j'ai imaginé que j'étais une femme, que nous vivions enfermés tout seuls et c'était une douceur en moi.

« Et après! Mido, mon Mido, si vous aviez pu lire en moi, quand j'ai découvert que mon admiration, ma tendresse aboutissaient à autre chose! Le soir où j'ai dit: « Je l'aime! » j'ai pleuré toute la nuit, parce que, d'un seul coup, vous étiez loin de moi. De l'amitié, vous pouviez m'en donner comme à toutes les femmes, à toutes les jeunes filles que vous connaissez. Mais de l'amour! L'amour ne se partage pas! On aime une seule femme à la fois! Et moi, je n'étais qu'une petite jeune fille, qui osait à peine se mettre un peu de rouge sur les lèvres. Vous n'aviez qu'à choisir pour aimer et être aimé. Que pouvais-je contre les femmes? Ai-je pleuré, Mido, des nuits et des nuits!

(à suivre)